



Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Date de transmission de la convocation 12 janvier 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de janvier le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe		X	
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	Nicole GAUTHIER
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mélanie	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
 Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Rapport d'activité et RPQS (délibération n° 2-20/01/2026).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes du Perche est compétente en matière d'assainissement non collectif.

Conformément à l'article L5111-5 du CGCT, chaque commune membre doit être informée et doit délibérer sur le rapport d'activité et sur le rapport sur le prix et la qualité du service. Afin de préparer le vote, les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance.

Philippe RUHLMANN en présente les points essentiels, 40 dossiers ont été déposés dont 19 visant à la réhabilitation d'une installation.

14 dossiers de ces 19 réhabilitations ont été réalisés dans le cadre d'une démarche volontaire ce qui démontre bien que, de plus en plus, les propriétaires sont attentifs au fonctionnement de leurs installations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes a délibéré favorablement, sur ces deux rapports, le 17 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la présentation du rapport d'activités 2024 et du RPQS 2024 de la Communauté de Communes du Perche.

Le secrétaire, Didier LETANG.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

